

AVIS N° 18
DU COMITE DES INDICES BOURSIERS

Le Comité des Indices Boursiers a décidé lors de sa réunion du 27 septembre 2012 :

- 1- De mettre à jour l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX en y incluant la valeur AMS à partir du **lundi 1^{er} octobre 2012** avec les caractéristiques suivantes :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT
3 461 680	40%	1

- 2- De mettre à jour l'échantillon qui compose les indices sectoriels « 2000 – Industries » et « 2300 – Bâtiment et matériaux de construction » en y incluant la valeur AMS à partir du **lundi 1^{er} octobre 2012**.

- 3- De mettre à jour l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX20 :
- ARTES intègre l'indice et
 - ATL quitte l'indice.

Ainsi, l'échantillon de l'indice pour le 4^{ème} trimestre est composé des valeurs suivantes :

N°	VALEUR
1	AMEN BANK
2	ARTES
3	ATB
4	ATTIJARI BANK
5	BH
6	BIAT
7	BNA
8	BT
9	CARTHAGE CEMENT
10	CIMENTS DE BIZERTE
11	ENNAKL AUTOMOBILES
12	MONOPRIX
13	POULINA GP HOLDING
14	SFBT
15	STAR
16	STB
17	TPR
18	TUNIS RE
19	TUNISIE LEASING
20	UIB

Il est rappelé que la composition des indices TUNINDEXprice20 et TNVWAP20 est la même que celle de l'indice TUNINDEX20.

- 4- De réviser exceptionnellement le flottant de la société SOMOCER de 30% à 60% à partir du **lundi 1^{er} octobre 2012**.